



Préavis n° 6 – 2012
au Conseil général

Budget 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Prévonnoloup a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2013.

Le budget de la commune de Prévonnoloup se présente comme suit :

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Total des charges | Fr. 510'049.- |
| Total des revenus | Fr. 469'251.- |
| Prélèvement sur réserves | Fr. 80'000.- |
| Excédent de charges | Fr. 40'798.- |

Sont inclus dans le budget, les investissements suivants :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Lampes publiques Rte de Dompierre | Fr. 15'000.- |
| Trottoir Rte de Dompierre | Fr. 60'000.- |
| Réseau Multimédia | Fr. 40'000.- |

Le prélèvement sur réserves concerne :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Trottoir Rte de Dompierre | Fr. 40'000.- |
| Réseau Multimédia | Fr. 40'000.- |

L'excédent de charges du budget de fonctionnement est de Fr. 5'798.-

En Conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonnoloup,
vu le préavis municipal N° 06-2012,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
ouï le rapport de la commission de gestion,

décide

d'adopter le budget 2013 tel que présenté.

Le municipal responsable : Alain Michel.

Approuvé par la Municipalité le 12 novembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet